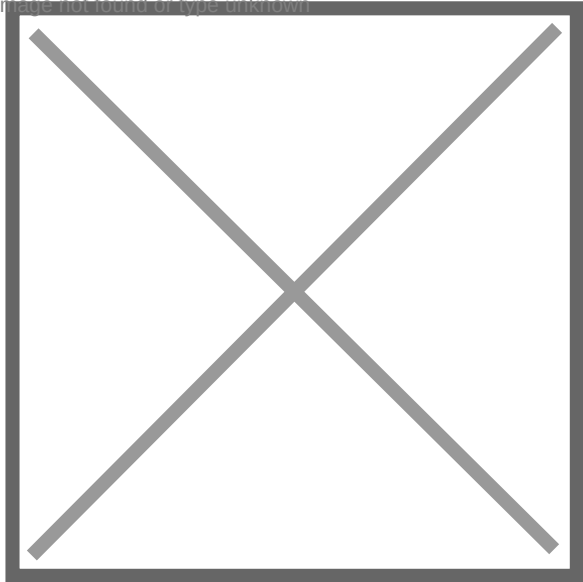


Image not found or type unknown



Conseilconseil par rapport à une demande d'une agence immobilière

Par **marty**, le **22/06/2008** à **08:12**

merci de vos réponses:je vous précise que nous n'habitons pas le bien immobilier,c'est la soeur de mon mari qui l'habite;mon mari et moi meme sommes marié sous le régime de la communauté.

merci de me préciser à nouveau si la demande de l'agence(je dois signer une attestation pour la vente de se bien) est obligatoire et pourquoi?CONSEIL

Par **Mike46**, le **22/06/2008** à **09:48**

Bonjour,
vous n'avez donc rien à signer c'est un bien propre à votre mari dite le à l'agent qui s'occupe de la vente.
Cordialement